

Délibération

D 6

Approbation des comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix – Samuel May

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation communale de Versoix – Samuel May,

vu le rapport de l'organe de révision Bonnefous Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021, du 30 mai 2022,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 16 juin 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstention

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation communale de Versoix – Samuel May, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 30 mai 2022, établi par la société Bonnefous Audit SA, sise à la rue du Cendrier 24, 1211 Genève.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation communale de Versoix – Samuel May, de la gestion de ses comptes 2021, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.